

Grille horaire du troisième degré

		5 ET 6 EME ANNEES
FORMATION COMMUNE OBLIGATOIRE		<i>Période(s) par semaine</i>
Religion		2
Français		4
Mathématiques		4
Langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand)		4
Histoire*		2
Géographie*		2
Education physique		2
Sciences		3
TOTAL DE LA FORMATION COMMUNE OBLIGATOIRE		23

* Cours en néerlandais pour l'immersion

OPTIONS ET ACTIVITES COMPLEMENTAIRES AU TROISIEME DEGRE				
Latin 4h	Sciences-économiques 4h	Arts d'expression 4h	Sciences 7h	1
				1
				1
				1
Langue moderne II Néerlandais 4h	Langue moderne II Anglais 4h	Langue moderne II Allemand 4h		1
				1
				1
				1
Mathématiques 6h				1
				1
Grec 2h	Math. suppl. 2h	Espagnol 2h		1
				1
				6 à 12

- ✓ Un seul choix sur la même ligne. Minimum légal : 28 heures.
- ✓ Maximum légal 32 heures. Possibilité de 34, 35 voire 36 périodes moyennant conditions (voir ci-après).
- ✓ Indiquez votre choix en traçant une diagonale dans les cases des options ou activités choisies.